



Le 13 mars 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE :

Solidarité avec Sylvie, syndicaliste à la CGT Educ Action 30

Suite à la condamnation de notre camarade de la CGT Educ Action 30 par la justice bourgeoise, qui a ainsi validé la plainte des deux élus FN de Beaucaire, notre organisation syndicale **souhaite apporter tout son soutien et exprimer sa solidarité de classe envers la camarade.**

Cette condamnation inadmissible **est le reflet de dérives sociétales et sécuritaires préoccupantes**, qui s'inscrivent dans un contexte où la pérennisation de l'Etat d'urgence, les attaques répétées contre les acquis sociaux, la répression contre les militant-es syndicaux et syndicales, et la précarisation toujours plus grande des travailleurs et des travailleuses ne servent que les intérêts des puissants.

Rappelons-nous :

-Fouad militant de la CNT 57 condamné **à 40.000 euros par la SNCF** pour s'être mobilisé contre le CPE en 2006 avec 400 autres manifestant-es ;

-Yann SUD PTT **licencié de la poste pour fait syndical** ;

-**Les condamnations des syndicalistes d'AIR France** pour l'arrachage de la chemise du DRH ;

-Les condamnations des camarades de la CGT de **GOODYEAR à de la prison ferme** ;

L'état et le patronat s'entendent sur une chose : museler toute expression syndicale et politique qui pourrait compromettre à leurs affaires.

La CNT réaffirme sa solidarité de classe, celle du camp des travailleurs et des travailleuses !

Un coup contre l'un et l'une d'entre nous est un coup contre nous tous et toutes !

La CNT 30